



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°20/24 du 15/04/2024

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition du Casino à l'Association « Collectif Bidules Chouettes »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2023.13 du 29 mars 2023 portant sur les redevances d'occupation du domaine public et de mise à disposition des bâtiments communaux aux associations,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation d'un marché artisanal réunissant des créateurs et artisans professionnels normands.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à disposition le Centre Culturel « Le Casino » pour l'organisation de cette manifestation,

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du Centre Culturel « Le Casino » avec l'association Collectif Bidules Chouettes, représentée par Madame Léna Jeanne, Présidente, sis 8 Impasse Raoul Ancel – 76700 HARFLEUR, le samedi 20 avril 2024 pour l'organisation d'un marché artisanal.

Article 2 : de consentir à cette disposition moyennant une redevance de 25€.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale à Monsieur le Préfet.

Fait à Bonsecours, le 15 avril 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240415-20-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS

